



DOSSIER SÉCURITÉ « GRAND RASSEMBLEMENT »

Ce dossier doit être complété de manière précise par l'organisateur puis transmis à la préfecture (Direction de la Défense et de la Sécurité) , deux mois au plus tard avant la date de la manifestation. .

I INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Nom, adresse et qualité de l'organisateur :

L'organisateur désigné a t'il déjà organisé une activité de même type :

oui

non

Nom du propriétaire du site :

- joindre un organigramme avec l'ensemble des services ou personnes concourants à la manifestation -

2. Nature de la manifestation :

Présence d'animaux :

oui

non

2 bis S'agit il d'une manifestation à but lucratif

oui

non

Si oui au delà de 1500 personnes : obligation d'une déclaration en mairie par l'organisateur

3. Dates et horaires de sa tenue :

Durée de la manifestation :

4. Planning des activités prévues (joindre le planning détaillé, si nécessaire) :

5 Lieu (adresse configuration)

6 Capacité d'accueil du lieu

7 Nombre de spectateurs attendus :

8 Type de spectateurs attendus :

Age :

Présence de mineurs non accompagnés •

Autre (*à préciser*) :

9. Effectif maximal attendu simultanément :

10. Implantation d'un Poste de Commandement :

Lieu :

Composition

Annuaire téléphonique à établir

II ORDRE PUBLIC

11. Nom, adresse et qualité du responsable de la sécurité :

12. Service d'ordre prévu

• *Composition :*

• **Qualification**

• **Disposition :**

- **Contrôle des entrées :** oui non
- **Convention avec les services d'ordre partenaires :** oui non

13 Renfort demandé :

mairie (s) concernée (s)	oui	non	(préciser la date)
DDSP	oui	non	(préciser la date)
Gendarmerie	oui	non	(préciser la date)
Autres services	oui	non	(préciser la date)

III CIRCULATION ET ACCESSIBILITÉ

14 Mesures liées à la circulation (routière, ferroviaire,...) à l'extérieur du site :

Plan de circulation à établir en liaison avec la Mairie, la DDSP et / ou la Gendarmerie, la DDE, le Conseil Général, ESCOTA.

Neutralisation et coupures de voies (préciser lesquelles, ...- à indiquer sur le plan des axes de circulation -).

- **Déviations éventuelles** (préciser lesquelles, ...- à indiquer sur le plan des axes de circulation -):

- **Projet d'arrêtés à établir :**

Arrêté à prendre (municipal – préfectoral)

Autres mesures de sécurité prévues par la réglementation en vigueur (préciser lesquelles) :

- 18 Dispositif prévisionnel de secours :

•Secours à personne :

emplacement prévu pour le poste médical :

nom de l'association agréée de sécurité civile

nombre de secouristes :

nombre de postes de secours (préciser personnel, matériel) :

nombre de véhicules de secours à personne et emplacement prévu :

•Evacuation des victimes :

l'association agréée est elle autorisée à évacuer d'éventuelles victimes vers un hôpital :

oui

non

nombre de véhicules :

•Secours médicaux :

nom de l'organisme privé assurant la couverture médicale de la manifestation :

nombre de personnel médical (préciser la qualité : infirmier et/ou médecin)

préciser si le dispositif couvre :

- la sécurité des acteurs

- la sécurité du public

•Moyens de lutte contre l'incendie et les autres risques propres à l'organisation : nature, nombre et localisation sur un plan

•Autres moyens (à préciser : par exemple groupe électrogène de secours, matériel de sauvetage aquatique, matériels de balisage des issues de secours etc.....)

Moyens des services de secours sollicités en sus : en liaison avec le DDSIS, le SAMU 06 et la DDASS

- Moyens aériens de secours : oui

non

Si oui lesquels :

Position de l'hélicoptère :

19 Dispositif technique

Moyens de sonorisation pour l'information du public oui non
Si oui lesquels :

Moyen d'éclairage pour la sécurité du public : oui non

20 Cheminement intérieur

Voies de circulation intérieure : à préciser et à porter sur la cartographie

Quadrillage du public : à préciser et à porter sur la cartographie

VI DISPOSITIONS PRISES EN MATIÈRE D'HYGIÈNE

(à indiquer sur le plan d'implantation générale):

21. Points d'eau potable

22. Sanitaires (nombre, ...):

Accessibilité aux personnes handicapées : oui non

23. Evacuation des eaux usées des points d'eau et sanitaires

24. Evacuation des déchets (nombre de poubelles,...):

25 Mise en place d'un dispositif particulier en fonction des conditions climatiques :

oui non

• **Emplacement** (à indiquer sur le plan d'implantation générale).

Alimentation électrique de secours

oui

non

• **Mesures de sécurité associées** .:

30 Points chauds

31. Installations provisoires (*chapiteaux, tentes, structures, tribunes, à préciser et indiquer sur le plan d'implantation générale -*) :

32. Autres types d'installations (*à préciser : type, emplacement, mesures de sécurité associées*) :

- ÉLÉMENTS DEVANT ÊTRE JOINTS À CE DOSSIER -

IX Cartographie

33 Plan d'implantation générale de la manifestation prévue et de l'ensemble des installations et animations prévues : *indiquant notamment les accès du public, l'emplacement des parkings, des chapiteaux, du poste de commandement, le cheminement praticable pour les personnes à mobilité réduite, les emplacements qui leur sont réservés et la signalétique mise en œuvre*

34 . Plan d'implantation des moyens de secours : *indiquant notamment l'emplacement des postes de secours, poste de commandement, voies de secours, ... etc*

35 Plan des axes de circulation : *indiquant notamment les axes fermés, prioritaires, secondaires, réservés aux secours, les sens d'accès, ... etc.....;*

36 Tout autre plan utile

X Tout autre élément nécessaire ou complétant les informations inscrites dans ce dossier :

37 Organigramme de l'organisation de la manifestation : indiquant notamment les personnes et services

concourants avec leurs coordonnées.

38 Planning détaillé des activités : indiquant notamment le planning par site, ...

39 Utilisation de projecteurs lumineux en direction du ciel

oui..... non

Si oui type de projecteurs :

40 Tout autre document utile

XI PASSAGE EN COMMISSION

- sous commission départementale de sécurité oui non
(préciser la date)

- sous commission départementale d'accessibilité oui non
(préciser la date)

- commission départementale de Sécurité Routière oui non
(préciser la date)

autre commission oui non

XII SUIVI DE LA MANIFESTATION

Avant l'admission du public (*à prévoir*)

Mise en place effective de l'ensemble du dispositif de secours comprenant notamment :

- Vérification des éclairages et du fonctionnement des groupes de secours
- Vérification des balisages, des itinéraires d'évacuation, de pénétration et de circulation interne.
- Activation des différents PC et test des lignes de communication et d'interconnexion des réseaux de transmissions
- Vérification du dispositif de prépositionnement des véhicules de secours et disponibilité des axes prévus de pénétration et d'évacuation.
- Dispositif de protection de l'avant scène
- Mesures à prendre en cas d'évènement grave (conditions climatiques exceptionnelles, menaces d'actes de malveillances)

Lors de l'arrivée du public (*à prévoir*)

- Matérialisation des voies de circulation des spectateurs
- Quadrillage systématique du public selon un plan prévu à l'avance au fur et à mesure de son arrivée

Evènement grave survenant pendant la manifestation (*à prévoir*)

- Moyens d'alerte (sonorisation)
- Sorties permettant l'évacuation
- Personnels encadrant l'évacuation
- Autres moyens
- Plan d'urgence

Fin de la manifestation (*à prévoir*) :

- Evacuation des spectateurs
- Maintien du dispositif de secours après la manifestation